

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 18 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 15 juillet 2021 fixant la liste des laboratoires de biologie médicale de référence

NOR : SSAP2200859A

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6211-19 ;

Vu le décret n° 2016-1989 du 30 décembre 2016 ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2021 fixant la liste des laboratoires de biologie médicale de référence,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'annexe à l'arrêté du 15 juillet 2021 susvisé est ainsi modifiée :

1° Le tableau Biochimie – Biologie moléculaire est ainsi modifié :

a) A la 9° ligne (Pitié Salpêtrière), le mot : « insulino-résistance » est remplacé par le mot : « obésité » ;

b) A la 13° ligne (Tenon), le mot : « chimique » est remplacé par le mot « biochimique » et le mot « génotype » est remplacé par le mot « phénotype » ;

2° Le tableau Génétique constitutionnelle est ainsi modifié :

A la 11° ligne (Pitié Salpêtrière), après le mot : « cardiaque » est ajouté le mot : « héréditaires » ;

3° Le tableau Génétique somatique et cancer est ainsi modifié :

a) Après la 5° ligne est ajoutée la ligne suivante :

AP-HP Centre Université de Paris Hôpital Européen Georges Pompidou	Constitutionnel Diagnostic en génétique moléculaire des prédispositions aux tumeurs neuroendocrines et rénales
--	--

b) A la 11° ligne, les mots : « CHU Caen » sont remplacés par les mots : « CLCC François Baclesse Caen » ;

c) A la 12° ligne, les mots : « CHU Clermont-Ferrand » sont remplacés par les mots : « CLCC Jean-Perrin Clermont-Ferrand » ;

d) La 21° ligne (CHU Toulouse) est supprimée et remplacée par les lignes suivantes :

CHU TOULOUSE	Constitutionnel Cancer de la thyroïde
CLCC Institut Claudius REGAUD Institut universitaire du cancer TOULOUSE	Constitutionnel Cancer du sein et ovaire
	Constitutionnel Cancers digestifs

e) A la 23° ligne (Hospices Civils de Lyon), le mot : « somatique » est remplacé par le mot : « constitutionnel » ;

4° Le tableau Hématologie est ainsi modifié :

a) A la 3° ligne, les mots : « Paul Brousse » sont remplacés par le mot : « Bicêtre » ;

b) A la 9° ligne (Saint-Louis), les mots : « Etude de l'expression de KIR3DL2 dans le syndrome de Sézary » sont supprimés ;

c) A la 13° ligne (CHU Bordeaux), les mots : « moléculaires des hémopathies myéloïdes » sont remplacés par les mots : « intégratif des leucémies aiguës myéloïdes » ;

d) Après la 13° ligne sont ajoutées les deux lignes suivantes :

CHU BORDEAUX	Diagnostic intégratif des néoplasies myéloprolifératives Ph négatives
--------------	---

CHU BORDEAUX	Diagnostic intégratif des leucémies myéloïdes chroniques
--------------	--

e) A la 22^e ligne (CLCC Institut Bergonié), le mot : « lymphomes » est remplacé par les mots : « hémopathies lymphoïdes B matures » ;

5° Le tableau Hémostase est ainsi modifié :

Après la 2^e ligne (Beaujon) est ajoutée la ligne suivante :

AP-HP Université Paris Saclay BICETRE	Hémorragies - Plaquettes
	Hémorragies - VWF
	Hémorragies - autres pathologies
	Hémorragies - Hémophilie
	Thromboses - Diagnostic étiologique
	Thromboses - Antithrombotiques

6° Le tableau Immuno-hématologie est ainsi modifié :

a) A la 4^e ligne, le mot : « DECIMES » est remplacé par le mot : « DECINES » ;

b) A la 6^e ligne, les mots : « Ile de France » sont remplacés par les mots : « Centre National de Référence pour les Groupes Sanguins (CNRGS) » ;

7° Le tableau Immuno-biologique est ainsi modifié :

a) A la 6^e ligne (Bicêtre), les mots : « Dosage d'un anticorps monoclonal thérapeutique ; Détection et/ ou titration d'une sensibilisation à un anticorps monoclonal thérapeutique » sont remplacés par les mots : « Immunomonitoring des traitements par anticorps monoclonal thérapeutique » ;

b) A la 23^e ligne (CHU Saint-Etienne), les mots : « Biothérapies "IBIOthera" » sont remplacés par les mots : « Immunomonitoring des traitements par anticorps monoclonal thérapeutique » ;

c) La 25^e ligne (CHU Tours) est supprimée ;

8° Le tableau Microbiologie est ainsi modifié :

A la 8^e ligne (CHU Lille), les mots : « diagnostic immunologique de l'infection tuberculeuse » sont supprimés ;

9° Le tableau Pharmacologie-toxicologie est ainsi modifié :

a) A la 3^e ligne (Bicêtre), les mots : « des anticoagulants oraux » et « CYP2C9 » sont supprimés ;

b) A la 6^e ligne (Pitié Salpêtrière), les mots : « Identification/ dosage des nouveaux psychotropes de synthèse » sont supprimés ;

c) A la 7^e ligne (Raymond Poincaré), les mots : « Identification/ dosage des nouveaux psychotropes de synthèse » sont ajoutés.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 18 janvier 2022.

OLIVIER VÉRAN